



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-1662>

Département(s) de publication : **50**

Annonce n° **25-1662**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Commune de Cherbourg-en-Cotentin

**Correspondant :** Arrivé Benoit, Maire

**Adresse :** 10 place Napoléon, B.P. 808 50108 Cherbourg en Cotentin

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0250701130

**Courriel :** [contactcec.commandepublique@cherbourg.fr](mailto:contactcec.commandepublique@cherbourg.fr)

**Adresse internet :** <http://www.cherbourg.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://www.marches-publics.info>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation et le suivi du marché de fourniture et d'acheminement d'électricité

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Le marché comporte une tranche ferme et 3 tranches optionnelles : Tranche ferme : Diagnostic, passation, mise en place et suivi du contrat - durée = 44 mois à compter de la date de notification du marché. Tranche optionnelle : assistance en cas de litige = 2 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant la mobilisation de la tranche optionnelle. Tranche optionnelle 2 : Suivi de contrat du 01/01/2029 au 31/12/2029. Tranche optionnelle 3 : Suivi de contrat du 01/01/2030 au 31/12/2030

**Refus des variantes.**

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Le marché ne prévoit pas de retenue de garantie

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglementent :** Le délai global de paiement est fixé à 30 jours selon les dispositions du CCAP. Le financement est sur le budget principal de la collectivité

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

## Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 29/01/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Renseignements complémentaires** : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRD12 Valeur estimée hors TVA : entre 30 000,00 euro(s) et 40 000,00 euro(s) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 Caen Cedex 4 Tél : 0231707272 Fax : 0231524217 Mel : [greffe.ta-caen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-caen@juradm.fr) Organe chargé des procédures de médiation : DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics, 22 mail Pablo Picasso, BP 24209 44042 NANTES Cedex 1 Tél : 0253467983 Fax : 0253467979 Mel : [Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr](mailto:Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr) Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé précontractuel : un référé précontractuel pourra être exercé contre la procédure de passation, devant le tribunal administratif, et ce jusqu'à la signature du contrat. Référé contractuel : un référé contractuel pourra être exercé contre la procédure de passation, devant le tribunal administratif, et ce dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat si aucun avis d'attribution n'est publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'est effectuée. Recours de plein contentieux - recours pour excès de pouvoir : ces recours pourront être exercés devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées / de la notification de décision de rejet. La saisie du Tribunal Administratif de CAEN peut être effectuée par l'application informatique « Télécourcs citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Section 14 - Informations complémentaires

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/01/2025